

Réacteurs nucléaires de 900 MWe **Et si l'échéance des 40 ans n'était que poudre aux yeux ?**

Les réacteurs nucléaires de 900 MWe pourront-ils fonctionner au-delà des 40 ans définis lors de leur conception¹ ? Trente-quatre réacteurs sont concernés sur les 58 du parc électronucléaire français. C'est dire si la question est d'importance.

Dans cette brochure de septembre 2018, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) affirme que le réexamen de sûreté auquel chaque réacteur sera soumis permettra de « déterminer à quelles conditions ces réacteurs pourront fonctionner au-delà de 40 ans ».

Cette présentation rassurante est démentie par l'analyse du calendrier prévisionnel d'EDF et des délais d'instruction de l'ASN

Quand les réacteurs seront arrêtés pour procéder aux contrôles, mises en conformité, mises à niveau et tests associés aux quatrièmes visites décennales, leur moyenne d'âge avoisinera les **43 ans** et deux d'entre eux auront **plus de 45 ans**.

À l'issue de cette première phase, EDF établira un rapport présentant l'ensemble des résultats ainsi que les travaux qu'elle se propose de réaliser pour remédier aux anomalies ou améliorer la sûreté. Après instruction du dossier et enquête publique, l'ASN se prononcera enfin sur la poursuite du fonctionnement de chaque réacteur et sur les travaux complémentaires à réaliser.

EDF ayant indiqué que cette seconde phase de travaux débiterait 4 ans après la visite décennale, lorsque les réacteurs seront arrêtés pour procéder à cette seconde phase de travaux, leur moyenne d'âge dépassera **47 ans**, Bugey 3 et Cruas 2 franchissant même le cap des **50 ans !**

Les 34 réacteurs de 900 MWe ont été conçus pour durer 40 ans¹ mais industriels et autorités de contrôle ont donc décidé depuis longtemps de passer outre cette échéance. Les débats sur la question ne sont qu'un jeu de dupes.

L'analyse des documents officiels permet d'estimer le temps de fonctionnement au-delà de 40 ans, tous réacteurs confondus : soit un cumul de **150 années** avant démarrage des travaux des visites décennales et de **230 années** avant réalisation des derniers travaux ! Il s'agit de périodes pendant lesquelles la probabilité d'un accident nucléaire majeur est évidemment augmentée... et des problèmes techniques ou organisationnels pourraient encore allonger les délais !

[Plus d'information sur le site de la CRIIRAD :](#)

[1/ Et si l'échéance des 40 ans n'était que poudre aux yeux ?](#)

[2/ Tableau : âge des réacteurs nucléaires 900 MWe aux différentes étapes de la procédure](#)

¹ La CRIIRAD a demandé à l'ASN de lui communiquer les documents qui attestent que cette durée de 40 ans avait été définie dès la conception car les informations à sa disposition remettent en question cette version.

AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE #01 - SEPTEMBRE 2018 -

